

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 18 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de Bouleurs, convoqué le 12 janvier 2019, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bouleurs, sous la présidence de Madame Monique BOURDIER Maire.

Etaient présents : Mme BOURDIER Monique, M. CORROY Pierre, M. CORSANGE Aurélien
Mme FAVIER Josette, M. MEUNIER Dominique, M. MOULLIER Jean-Claude, M. RAINGEVAL Francis, M. ROZEC Jean-Philippe, M. SIMOU Philippe, M. VALLEE Pascal, Mme ZABALIA Pascale formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Mme Joëlle BALESTIER, Mme Nathalie LEQUERRE, Mme NICOT Sophie

Secrétaire de séance : M. MEUNIER Dominique

A l'ordre du jour :

1. Attribution du marché de travaux pour l'aménagement du carrefour RD 85 – Route de Sarcy, la rue du Mont et la rue du Tilleul
2. Point sur les projets et les dossiers en cours
3. Décisions du Maire
4. Grand débat national : cahiers de doléances et débat
5. Questions diverses.

En ouverture de séance, Madame le Maire demande que soit respectée une minute de silence en hommage à Marc DUCLOS, conseiller municipal, récemment décédé.

1. Attribution du marché de travaux pour l'aménagement du carrefour RD 85 – Route de Sarcy, la rue du Mont et la rue du Tilleul

Le marché de travaux a été lancé sous la forme d'un marché en procédure adaptée.

La date limite de remise des offres était fixée au lundi 10 décembre 2018 à 12h00.

4 plis électroniques ont été reçus par voie dématérialisée avant la date et l'heure limite de remise des offres indiquée ci-dessus.

Selon l'analyse des offres réalisée par le Cabinet BEC, une proposition de classement des offres a été faite selon les critères de jugements des offres.

Le candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse est PIAN.

Les lettres de réponses négatives aux candidats non-retenus ont été envoyées le 20/12/2018 aux candidats suivants : COLAS (classé 2^{ème}) ; TERAFF (classé 3^{ème}); WIAME VRD (classé 4^{ème}).

La notification du marché au candidat PIAN ne peut s'effectuer qu'après un délai de 11 jours après l'envoi des lettres de refus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché lancé en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Considérant l'analyse des offres faite par le Cabinet BEC,

Considérant l'offre présentée par PIAN, très cohérente, détaillée, complète et adaptée à la nature des travaux notamment sur la valeur technique évaluée sur la méthodologie envisagée par l'entreprise avec un planning établi sous 3 semaines de préparation et 6 semaines ½ de travaux effectifs.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de PIAN Entreprise - 6 & 8, rue Baltard - BP 37 - ZI de la Motte 77410 CLAYE SOUILLY - pour un montant total des travaux de 277 365,00 € HT soit 332 838,00 € TTC.

Dit que la dépense est inscrite au budget 2018.

Charge Madame le Maire de signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2. Point sur les projets et les dossiers en cours

- ✓ Modification du PLU : le Cabinet GEOGRAM a été retenu, parmi quatre offres reçues, pour faire les modifications et enregistrer le PLU sur Géoportail (obligatoire avant le 1^{er} janvier 2020). Le service instructeur de la CCPC sera sollicité pour avis.
- ✓ Suivi des relevés topo de la route de Sarcy ; tests de perméabilité et bornage pour ensuite réaliser des fossés, noues d'infiltration. Suivra une demande de subvention auprès de l'agence de Bassin Seine Normandie.
Un bornage contradictoire sera proposé aux agriculteurs propriétaires d'un terrain, par le géomètre avant les travaux et la commune fera réaliser un piquetage pour éviter toute erreur.
- ✓ Avancement des travaux au presbytère. Mme le Maire donne la parole à Pierre CORROY en charge du suivi du chantier. Il indique que les travaux se déroulent de façon satisfaisante. Toutefois, une commande tardive des menuiseries va entraîner un retard qui se répercutera sur les entreprises qui en dépendent. Il apparaît aussi, au fur et à mesure de l'avancement du chantier, quelques imprévus qu'il va être nécessaire de réaliser comme la suppression totale de la cheminée entraînant la reprise d'une partie de la charpente et la réfection d'une partie du sol des futures salles de bains au 1^{er} étage. Des surcouts seront à prévoir.
- ✓ Avancement des travaux de la sente. Mme le Maire donne la parole à Dominique Meunier qui en assure le suivi. Celui-ci indique avoir eu ces jours derniers un entretien téléphonique avec le responsable des travaux d'IdVerde. Il a été convenu que la réfection du lavoir de Vignot sera réalisée à compter du 4 février pour une durée d'une dizaine jours indépendamment, comme cela avait été prévu auparavant, de la réalisation simultanée de la sente et du ponton sur le gué du ru Vignot. Leurs réalisations sont programmées courant mars. Concernant le ponton, Idverde indique qu'il faut au préalable consulter (dixit) « le syndicat des rivières ». Dominique Meunier a pris contact avec M. Honoré en charge du PDIPR au département pour avoir plus de précisions sur ce sujet.
- ✓ Vidéoprotection : la commune a obtenu 30 % de subvention par la Région et attend l'accord de l'Etat au titre de la DETR pour lancer la commande publique au prestataire. En complément, Mme le Maire fait part du projet initié par la CCPC, qui a pour but de répondre à une demande de la Gendarmerie, d'équiper de caméras les principaux points d'accès du territoire. Une étude est en cours.
- ✓ Valorisation de l'Espace Naturel Sensible par l'enlèvement des dépôts sauvages sur la Parcelle 117. Les dossiers de demande de subventions ont été envoyés fin décembre au

Conseil Départemental au titre de la valorisation de l'Espace Naturel Sensible et au Conseil Régional au titre du dispositif "fonds propre".

- ✓ Mme le Maire indique que le décès de Marc DUCLOS nous oblige à pourvoir à son remplacement au sein du conseil municipal par l'arrivée d'une personne immédiatement suivante dans la liste des conseillers d'opposition. Un contact va être pris rapidement avec la personne concernée. Toutefois, ce remplacement devra auparavant être acté par le Préfet après la communication de l'Acte de décès.

3. Décisions du Maire

Madame le Maire rappelle qu'une consultation auprès de quatre entreprises a été effectuée au mois de décembre 2018 pour la démolition des bâtiments en ruine sur la parcelle communale N°AB 456. Cette mise en concurrence avait été lancée pour effectuer le désamiantage de la toiture du hangar et la démolition de la structure métallique et de la dépendance en ruine à côté de la Mairie (*TRAVET*). Deux offres sont parvenues. Un diagnostic amiante devra être fait avant le début des travaux.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en vertu de la délégation qu'elle a reçue du conseil municipal du 28 mars 2014 pour la passation des marchés sans formalités préalables, elle a pris une décision pour retenir l'entreprise WIAME TP qui est retenu titulaire pour la démolition de bâtiments en ruine situés sur la parcelle communale N° AB 456, pour un montant de 22 115 € H.T., soit 26 538,00 € TTC.

Mme le Maire signera toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce marché.

4. Grand débat national : cahiers de doléances et débat

Depuis le début du mois de décembre, un formulaire type de l'AMIF « cahier de doléances » est mis à la disposition des habitants de la commune en Mairie et sur le site internet de la commune, afin qu'ils puissent s'exprimer, faire part de ses attentes et propositions de solutions.

Un nouveau formulaire détaillant les thèmes du Grand débat national (tels que la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté, l'organisation des services publics) est mis également à disposition des administrés (toujours en Mairie et sur le site internet de la commune).

Un débat s'instaure concernant l'implication ou non de la commune dans le cadre du Grand débat national. Le principe de l'organisation d'une réunion publique au sein de la commune est retenu. Elle se tiendra le samedi 9 février 2019 de 9h00 à 11h30 dans la salle polyvalente de la Maison des Associations.

Quant au mode de déroulement de cette réunion, plusieurs modes de fonctionnement sont évoqués. La participation de nos administrés en dictera le processus. Dans le cas d'une participation importante, l'organisation de 4 tables rondes, une par thème serait à privilégier avec la possibilité de permuter ensuite vers un autre thème. Dans le cas contraire, les interventions se feront avec l'ensemble des présents, tous thèmes confondus.

Pour aider à la formulation des interventions, un *modus operandi* sera communiqué aux habitants par la distribution dans les boîtes aux lettres d'un quatre pages dénommé la *Lettre de Bouleurs*. Les pages 3 et 4, détachables de ce document, seront des suggestions pour les interventions déclinées par thèmes tout en étant en aucune façon limitatives ou formalisées.

L'objectif de cette réunion n'est pas d'apporter des réponses à d'éventuelles interrogations mais il est de recueillir les doléances de chacun et d'en faire ensuite une synthèse qui sera communiquée à la préfecture... et aux habitants.

5. Questions diverses

Les Vœux 2019 : Dominique MEUNIER regrette que la commune n'organise pas une cérémonie des vœux comme cela se fait dans les communes avoisinantes. Pour avoir assisté à plusieurs d'entre elles, il a constaté une forte participation des habitants en particulier dans les petites communes. Ce qui dénote un besoin des habitants de se retrouver ensemble. Mme le Maire se dit disposée à en organiser une mais la date avancée dans le mois ne permettra pas de l'organiser cette année.

Cependant, Mme le Maire se dit tout à fait favorable à l'organisation de manifestations qui répondraient à ce besoin de convivialité comme par exemple l'inauguration de notre sentier de randonnée en parcourant ensemble la boucle avec barbecue en final, l'inauguration du presbytère, etc.

La Communauté de Communes du Pays Créçois : Pour répondre aux interrogations que la situation actuelle suscite, Mme le Maire, en tant que présidente de la CCPC, décrit l'actuel incertitude qui règne au sein de la communauté et énonce les enjeux que les décisions prises auraient pour effet d'impacter son avenir et celui des communes qui la composent.

Le départ annoncé de quelques communes, les plus importantes, fait que le total des habitants des communes restantes serait d'un peu plus de 15 000 à la limite de ce que peut être une EPCI.

Des décisions devront être prises et tout doit être bouclé pour le 1^{er} janvier 2020. Plusieurs schémas sont possibles : ou on assiste à un éclatement des communes restantes où chacun décide de rejoindre la communauté de son choix, ou on reste ensemble et là deux options, le Pays Créçois continue à exister ou il fusionne avec une communauté d'Agglomération. Chaque scénario a des conséquences autant financières qu'administratives et autant dommageables que favorables.

Mme le Maire assure que ses actions au cours de 2019 seront de faire en sorte que les options qui seront choisies soient au mieux des intérêts de la population.

La séance est levée à 23 heures 30.